

Dépôt :

Dan Biancalana (LSAP)

Luxembourg, le 15 octobre 2025

Interpellat°: Politique pénitentiaire

2

Motion

La Chambre des Député-e-s,

Considérant

- l'absence de statistiques harmonisées dans le domaine de la justice et de la police ;
- la nécessité de se doter d'outils permettant d'analyser l'impact des décisions judiciaires dans la durée ;
- l'absence d'indicateurs fiables sur les taux de récidive, selon les types de peines appliquées ;
- le manque de données consolidées concernant les profils des justiciables, leur parcours pénal et les effets des différentes peines sur leur réinsertion ;
- que le recueil, l'analyse et la publication régulière de données objectives sont indispensables à l'évaluation et à l'ajustement de la politique pénale ;

Invite le Gouvernement à

- étudier la création d'un Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales, chargé de recueillir, analyser et publier régulièrement des données statistiques et qualitatives sur la délinquance, les condamnations et les modalités d'exécution des peines ;
- mettre en place un cadre légal clair pour garantir la transparence, la fiabilité et la comparabilité des données judiciaires, tout en respectant les principes de confidentialité ;
- intégrer dans cette démarche une analyse systématique des taux de récidive, afin d'évaluer l'efficacité comparée des peines privatives de liberté et des peines alternatives ;
- favoriser la collaboration interinstitutionnelle entre les acteurs judiciaires, les services concernés, l'Université du Luxembourg et le Luxembourg Institute of Socio-Economic Research (LISER), afin d'alimenter l'élaboration et l'orientation de la politique pénale et pénitentiaire sur des bases empiriques solides.

Dan Biancalana

Stephane Weydend
Stephane Weydend

Marc Goergen

Sam Tansan
Hans Boun